

COMMUNE ALMONT LES JUNIES

**PROCES VERBAL du
CONSEIL MUNICIPAL**

Mardi 20 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai à 20h30,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'ALMONT LES JUNIES sous la présidence de Bruno CAVAINAC, Maire.

Présents : M. RICCI Hervé - Mme GRIALOU Christine - M. BOUTARIC Hervé - M. KRAEUTLEIN Ludovic - M. MALASSET Philippe - M. ROLS Lionel - Mme TRAYSSAC Carole - M. RAYNAL Patrick

Absents ou Excusés : M. LAQUERBE Olivier - Mme ROUQUETTE Magali

Date de la convocation : 12/05/2025

Monsieur M. BOUTARIC Hervé a été désigné secrétaire de séance.

Liste des délibérations

- Délibération attribution DETR 2025
- Vote budget Lotissement des Planes
- Décision modificative n°1 Budget principal
- Délibération choix d'entreprise suite appel d'offres travaux lotissement des Planes
- Délibération pour tarif du m2 à la vente terrain lotissement
- Délibération pour choix scénario sur diagnostic réseau pluvial consultation Communauté de Communes
- Délibération pour emploi civique école

Monsieur le maire souhaite rajouter à l'ordre du jour une délibération pour attribution de la subvention DETR 2025.

I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 01/04/2025

Le procès-verbal du 1er avril 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II) DELIBERATION ATTRIBUTION DETR 2025

Monsieur le Maire indique qu'un courrier reçu de la Sous-Préfecture en date du 12 mai 2025 accorde une aide de l'état DETR 2025 calculée sur les bases suivantes :

- Opération accordée en 2 tranches
- Montant des travaux hors taxes : 787 328.62 €
- Montant des travaux subventionnables hors taxes : 600 558.62€
- Taux de subvention : 20%
- **Montant de la subvention : 120 111.72 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition ci-dessus ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à l'accomplissement de ce projet.

III) VOTE BUDGET LOTISSEMENT DES PLANES

Monsieur le maire présente le tableau des comptes du budget annexe 2025 « Lotissement des Planes ».

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur celui-ci.

Il est rappelé que celui-ci est voté hors taxes.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	237 000.00 €	237 000.00 €
Section d'investissement	237 000.00 €	237 000.00 €
TOTAL	474 000.00 €	474 000.00 €

Le conseil municipal approuve le budget annexe 2025, tel qu'il lui a été présenté et vote à l'unanimité la Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

IV) DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL : INTEGRATION VALEUR DES TERRAINS CEDES PAR LE GROUPEMENT FORESTIER DE RUOLS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'intégrer la valeur des terrains acquis anciennement du Groupement forestier de Ruols.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide d'effectuer les opérations patrimoniales suivantes :

- **Section d'investissement :**

- D - article 2111-041 : Terrains nus = + 32 354.00 €
- R - article 1328-041 : Autres subv. d'investissement = + 32 354.00 €

V) DELIBERATION CHOIX D'ENTREPRISE SUITE APPEL D'OFFRES TRAVAUX LOTISSEMENT DES PLANES

Monsieur le Maire,

- rappelle qu'un marché public de travaux pour l'aménagement du lotissement des Planes a été lancé ;
- indique que 3 offres ont été reçues : Gregory – Rouquette TP – Sotrameca ;
- vu le rapport d'analyse du maître d'Oeuvre, le maire propose d'accepter l'offre de base de l'entreprise SOTRAMECA la mieux disante. pour un montant de 86 725.50 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- retient la proposition financière proposée ci-dessus par l'entreprise SOTRAMECA 12200 LE BAS SEGALA ;
- autorise le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

VI) DELIBERATION POUR TARIF AU M2 A LA VENTE TERRAIN LOTISSEMENT

Le Maire rappelle le projet d'aménagement du lotissement. Il comprend 10 lots, dont 4 sont mis gracieusement à disposition d'Aveyron Habitat, qui proposera des logements sociaux à la location. (4 x ~420 m²).

Il reste donc 6 lots à vendre entre 734 et 992 m².

Il présente le tableau de simulation proposé par le Service de Gestion Comptable de Decazeville pour aider à la fixation du tarif au m² hors taxes ou toutes taxes comprises.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, vote un tarif de 15 € le m² TTC.

VII) DELIBERATION POUR CHOIX SCENARIO SUR DIAGNOSTIC RESEAU PLUVIAL CONSULTATION COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le maire rappelle le contexte :

Decazeville Communauté de part sa compétence eau et assainissement va engager une étude pour la réalisation de son schéma directeur de l’approvisionnement en eau potable et de l’assainissement.

Lors du comité des maires du 23 mai 2024, les douze communes membres se sont positionnées favorablement pour engager, également, une étude pour la réalisation de leurs schémas directeurs respectifs d’eaux pluviales et ce afin de bénéficier d’un taux bonifié de subvention.

Afin de rationaliser la réalisation de ces 3 études interdépendantes et ainsi optimiser le taux de co-financement, il apparait opportun de désigner un maître d’ouvrage unique.

Le code de la commande publique du 1/04/2019 par son article L.2422-12 permet ce transfert afin de mener à bien ce type d’opération via la signature d’une convention entre chaque membre.

Decazeville Communauté se propose d’être porteuse du projet via un transfert temporaire de maîtrise d’ouvrage pour les 12 communes.

Il est précisé que Decazeville-Communauté portera la réalisation technique de l’opération et les communes assumeront la charge financière de cette opération déduction faite des subventions.

Plan de financement prévisionnel :

	Dépenses		Recettes	
	Montant HT	Montant TTC	Organismes	Montant HT
Etudes pour l’élaboration des schémas directeurs des eaux pluviales	311 000 € HT	373 200 € TTC	Agence de l'eau 80 %	248 800 € HT
			Autofinancement communes	62 200 € HT

Afin d’éviter de refacturer au réel cette prestation, ce qui est complexe à réaliser et peu représentatif à l’échelle des bassins versant du territoire, il est proposé de définir une clef de répartition suivant les caractéristiques de population, surface et linéaire de chaque commune. Cette clef de répartition sera utilisée pour la refacturation du coûts du schéma directeur

Différents scénarios ont été présenté en conférence des maires le 07 mai 2025 et il est décidé de retenir le scénario 5 afin de déterminer la clef de répartition par commune utilisée pour la refacturation de la prestation (Cf tableau)

Définition de la clé de répartition								Coefficient de répartition : 0,6 pop / 0,2 surface / 0,2 linéaire		
	Communes	Pop	Surface Km ²	Linéaire pluvial	Connaissance patrimoniale	Estimation	Reste à charge par commune 20 %	coef	coût	Reste à charge par commune 20 %
Caractère obligatoire	Decazeville	5 100,00	13,8	51,5	très bonne	80 000,00 €	16 000,00 €	24,5%	76 172,54 €	15 234,51 €
	Aubin	3 800,00	27,2	34,6	très bonne	60 000,00 €	12 000,00 €	19,6%	60 942,69 €	12 188,54 €
	Firmi	2 340,00	29,1	16,5	très bonne	40 000,00 €	8 000,00 €	12,8%	39 800,71 €	7 960,14 €
	Cransac	1 450,00	6,9	12,8	très bonne	30 000,00 €	6 000,00 €	7,1%	21 943,54 €	4 388,71 €
	Viviez	1 200,00	6,5	22,2	très bonne	25 000,00 €	5 000,00 €	7,3%	22 854,68 €	4 570,94 €
	Penchot	510,00	4,6	4,2	bonne	10 000,00 €	2 000,00 €	2,7%	8 325,55 €	1 665,11 €
Caractère optionnel	Livinhac	1 100,00	10,9	9,5	bonne	20 000,00 €	4 000,00 €	5,9%	18 450,98 €	3 690,20 €
	Flagnac	1 100,00	12,9	6,2	bonne	20 000,00 €	4 000,00 €	5,7%	17 856,18 €	3 571,24 €
	Almont les junies	440,00	23,7	1	basse	6 000,00 €	1 200,00 €	4,1%	12 744,15 €	2 548,83 €
	Saint parthem	400,00	20,4	1	basse	6 000,00 €	1 200,00 €	3,6%	11 239,30 €	2 247,86 €
	Bouillac	370,00	8,2	1,2	basse	6 000,00 €	1 200,00 €	2,2%	6 952,29 €	1 390,46 €
	Saint Santin	520,00	22,8	2,2	basse	8 000,00 €	1 600,00 €	4,4%	13 717,38 €	2 743,48 €
		18 330,00	187	162,9	TOTAL CCDC	311 000,00 €	62 200,00 €	100,0%	311 000,00 €	62 200,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de valider le principe de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la compétence pluviale au profit de Decazeville Communauté dans le cadre de la réalisation du schéma directeur eaux pluviales,
- de valider la clé de répartition suivant le scénario 5 exposé ci-dessus,
- de valider la convention de transfert ci annexée,
- d'autoriser le Maire à mettre en œuvre cette délibération, et à signer tous les documents relatifs à cette opération.

VIII) DELIBERATION POUR EMPLOI CIVIQUE ECOLE

Monsieur le maire indique que la commune souhaite s'inscrire dans le dispositif du service civique volontaire créé par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010. Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes. Celles-ci doivent respecter l'objectif principal du volontariat qui, comme l'expose la loi, « vise à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la Nation ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 20 Mai 2025,

- d'autoriser le maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de l'Aveyron,
- d'autoriser le maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales,
- d'autoriser le maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité de 114.85 euros par mois.

IX) QUESTIONS DIVERSES

- ✓ **Logo salle polyvalente** : Monsieur le Maire indique qu'il serait intéressant d'envisager de mettre un logo « La Grande salle » devant la salle polyvalente. Une proposition de logo va être demandée à l'association « Almont Festivités » et un devis sera demandé à une entreprise spécialisée dans la conception de la plaque.
- ✓ **Point travaux cœur de village** : les travaux suivent leurs cours, l'entreprise Rouquette continue de casser puis l'entreprise Grégory prendra le relais en suivant.
- ✓ **Choix ordinateurs de l'école** : Suite à plusieurs demandes du conseil d'école pour le changement des ordinateurs de la salle informatique, M. Kraeutlein a proposé un devis de remplacement des 8 ordinateurs fixes. Le conseil municipal a validé ce devis pour la somme de 4 227€ TTC.
- ✓ Visite inspectrice école : Monsieur le maire indique la visite de l'inspectrice académique le 19 Mai dernier. Il précise quelques points d'amélioration qu'elle a évoqué : draisiennes et vélos à améliorer, cour d'école trop facile d'accès.
- ✓ Monsieur le Maire indique qu'un orage important début Mai a engendré des dégâts sur la voie communale de Noux. C'est un glissement de terrain provenant de chez M. Lalande, qui a bouché les buses sous la voirie. M. Patrick Grialou a dû intervenir avec son entreprise pour remettre en état.
- ✓ Monsieur le Maire a demandé à chaque conseiller de réfléchir aux prochaines élections municipales de 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Président

Le Secrétaire de séance